



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 109025

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la diminution des financements accordés aux scènes conventionnées. Le programme national de « scènes conventionnées » adopté en 1999 prévoyait la création de 150 scènes en France et avait pour ambition de poursuivre l'aménagement culturel du territoire, d'encourager les démarches inventives d'action culturelle, de contribuer à une meilleure diffusion de l'ensemble des genres artistiques, de soutenir les compagnies indépendantes et d'attirer de nouveaux publics. En dépit de cet objectif, le Syndicat national des scènes publiques dénombre aujourd'hui 118 scènes conventionnées, dont le niveau moyen de financement diminue de plus de 17 % en 2011 par rapport à 2010 (soit 87 253 euros en 2011 contre 106 237 euros en 2010). Les redéploiements budgétaires en cours ou à venir au sein des DRAC inquiètent fortement les professionnels du secteur, qui redoutent la disparition de certaines scènes et la remise en cause de ce programme. Aussi il lui demande quelles réponses il entend apporter pour garantir la pérennité des scènes conventionnées.

Texte de la réponse

Le programme des scènes conventionnées a été lancé en 1999 avec pour objectif de soutenir des équipes animant des lieux non labellisés qui développent une action exemplaire ou innovante en faveur d'une discipline artistique particulière ou mènent un travail remarquable pour la constitution de nouveaux publics. Ce programme a fait la preuve de sa pertinence et de son rôle essentiel dans le développement de la vie artistique et culturelle des territoires comme dans l'accompagnement des artistes. Depuis son lancement, il a bénéficié à plus de 150 structures grâce à une dotation globale en progression constante : 5,9 Meuros en 2002 ; 8,2 Meuros en 2004 ; 9,81 Meuros en 2008 ; 10,07 Meuros en 2009 et 10,73 Meuros en 2010. L'accompagnement, à des moments clés de leur développement artistique, des scènes qui relèvent de l'initiative et de la volonté territoriale reste, plus que jamais, un point d'appui et un complément essentiel pour le ministère de la culture et de la communication dans la mise en oeuvre de sa politique de soutien à la diffusion et à la création, à côté des labels et des réseaux qu'il soutient conjointement avec les collectivités territoriales et dont la circulaire du 31 août 2010 a précisé les missions et les charges. À la lumière des conclusions des Entretiens de Valois et après le rapprochement, au sein d'une direction générale de la création artistique, du secteur des arts plastiques et de celui du spectacle vivant, le ministre de la culture et de la communication souhaite qu'un nouveau texte puisse actualiser et élargir les objectifs et les modalités du soutien et de l'accompagnement de son ministère à l'égard des projets les plus innovants ou déterminés au service des artistes et des publics, à l'instar de ceux que portent les 110 scènes aujourd'hui conventionnées. Son vœu est que ce texte soit élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, notamment les collectivités territoriales, afin qu'il fasse écho aux ambitions culturelles et artistiques évoquées. C'est pourquoi le ministre de la culture et de la communication compte inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion plénière du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel et a demandé à M. Georges-François Hirsch, directeur général de la création artistique, de recevoir très prochainement le Syndicat national des scènes publiques.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109025

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5295

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8396